



COMMUNE DE BIEVRE **Convocation du Conseil Communal**

Bièvre, le 16 juin 2008

**Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer
..... pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL
qui aura lieu le lundi 30 juin 2008 à 19h30 à la maison communale.**

ORDRE DU JOUR

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-13 - Par. 1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et, au domicile, au moins sept jours francs avant l'échéance de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - le lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-15 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La commune et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre du jour peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les lieux premières dispositions du présent article.

Séance publique

1. Comptes de l'exercice 2007 du CPAS – Approbation
2. Modification budgétaire n° 1 du CPAS – Exercice 2008 – Approbation
3. Modifications budgétaires n° 3 et 4 de l'exercice 2008 – Approbation
4. Compte de l'exercice 2007 de la Fabrique d'église de Bièvre – Avis
5. Compte de l'exercice 2007 de la Fabrique d'église de Naomé – Avis
6. Modification budgétaire de la Fabrique d'église de Bellefontaine – Exercice 2008 – Avis
7. Octroi de la subvention 2008 à l'ASBL « Résidence Saint-Hubert » – Décision
8. Octroi de la subvention 2008 à l'ASBL « Centre culturel de Bièvre » – Décision
9. Octroi de la subvention 2008 à l'ASBL « Syndicat d'Initiative » – Décision
10. Octroi de la subvention 2008 à l'ASBL « Bièvre-Commune d'Europe » – Décision
11. Acquisition en urgence d'un ordinateur pour le bureau du Bourgmestre – Prise d'acte de la décision du Collège communal du 16 juin 2008
12. Acquisition de petits lits pour les classes maternelles de Bièvre et Graide-Village – Décision – Mode de passation du marché et fixation des conditions
13. Travaux d'aménagement des abords de l'église de Oizy (PT 2008) :
 - retrait de la délibération Conseil communal du 10 janvier 2008
 - approbation des contrats d'honoraires de l'INASEP pour la désignation d'un auteur de projet et d'un coordinateur sécurité-santé
14. Travaux d'égouttage à Gros-Fays – Avenant n° 2 – Approbation
15. Extension du réseau de distribution d'eau à Petit-Fays – Décision – Mode de passation du marché et fixation des conditions
16. Extension du réseau de distribution d'eau à Graide – Décision – Mode de passation du marché et fixation des conditions
17. Travaux de restauration des vitraux et placement d'un survitrage à l'église de Monceau – Décision – Mode de passation du marché et fixation des conditions
18. Travaux de renouvellement de la toiture à l'église de Monceau – Décision – Mode de passation du marché et fixation des conditions
19. Placement d'un spot pour l'éclairage de l'église de Bièvre – Devis d'IDEG – Approbation
20. Travaux de voiries forestières pour l'exercice 2008 – Décision – Fixation du mode de passation du marché et fixation des conditions
21. Aliénation d'une parcelle au zoning communal de Baillamont – FCM CLARINVAL – Décision

22. Règlement de police concernant l'organisation des camps de jeunesse sur le territoire communal
23. Charte pour la gestion forestière durable en Région Wallonne – Renouvellement
24. Création d'un terrain de sports moteurs commun aux communes de Paliseul et Bièvre – Approbation d'une convention de partenariat
25. Création d'une Agence de Développement Local en collaboration avec la Commune de Vresse-sur-Semois – Introduction de la demande d'agrément – Décision
26. Renouvellement de la petite moitié du Conseil de Fabrique d'église de Graide – Information
27. Renouvellement de la petite moitié du Conseil de Fabrique d'église de Gros-Fays et Cornimont – Information
28. Renouvellement de la petite moitié du Conseil de Fabrique d'église de Monceau et Petit-Fays – Information
29. Renouvellement de la petite moitié du Conseil de Fabrique d'église de Naomé - Information
30. Arrêtés de police :
 - Etablissement :
 - ASBL « Loisirs de Bellefontaine » – Brocante à Bellefontaine le 06 juillet 2008
 - Kermesse à Bièvre du 18 au 22 juillet 2008 inclus
 - Ratifications :
 - SC LENOIR – Travaux à la Rue des Misères à partir du 13 juin 2008
 - SA COLLEAUX – Travaux d'aménagement à Bièvre à partir du 16 juin 2008
 - Information :
 - SPRL Profil Auto – Journée « Portes ouvertes » le 15 juin 2008

Séance à huis-clos

1. Délibération de la Fabrique d'église de Bièvre en date du 29/04/2008 : démission de l'organiste – Avis
2. Délibération de la Fabrique d'église de Bièvre en date du 29/04/2008 : nomination d'un organiste – Avis
3. Délibération de la Fabrique d'église de Gros-Fays et Cornimont : nomination d'un Président
4. Ratification de délibérations du Collège communal :
 - en date du 02/06/08 :
Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle le 19 mai 2008
 - en date du 16/06/08 :
Désignation à titre temporaire d'un directeur d'école du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2012

La Secrétaire communale,

Pour le Collège,

Le Député-Bourgmestre,

Michelle MALDAGUE

David CLARINVAL